

## PENSION ALIMENTAIRE QUE JE SUSPENT

Par AZERTY1612, le 06/06/2009 à 12:56

VOILA MON EX FEMME SES FAIT RETIRE LES ENFANT PAR UN JUGE DES ENFANT VU QUE LES ENFANTS SONT A LA CHARGE DE L ETAT ET PUS LA SIENNE DOIGE TOUJOUR LUI VERSER LA PENSION QUE J AI SUSPENDU LES ENFANT SONT PLACER DANS UN FOYER PENDANT UN AN SUIVANT LA DECISION DU JUGE DES ENFANTS ET PEUT ETRE PROLONGER APRES DEFINITIVEMENT SUIJE DANS MES DROIT OU AI JE TORD